



Projet de loi de finances 2025 : coupes sombres

Le garde des sceaux avait menacé de démissionner si le budget de la justice était amputé de 500 millions. Il a finalement annoncé avoir récupéré 250 millions. Cependant, force est de constater que **le projet de loi de finances 2025¹ ampute les autorisations d'engagement du ministère de plus de 2,3 milliards...** Lors de notre bilatérale, le garde des sceaux s'est bien gardé de détailler le détail des coupes...

Aperçu des coupes sombres qui se dessinent par direction :

L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

C'est la direction qui est la plus amputée. Sur un budget 2024 de 6,8 milliards, elle perd :

- 300 millions pour la garde et le contrôle des personnes placées sous main de justice ;
- 1,9 milliards (pour un budget initialement de 2,3 milliards) pour l'accueil et l'accompagnement des personnes placées sous-main de justice.

Concrètement ? **Cela veut dire que des projets de nouvelles prisons seront retardés voire abandonnés.** Une grande partie des coupes budgétaire toucherait l'accueil et l'accompagnement des personnes suivies : les plans de réinsertion, la prévention de la récidive, la préparation à la sortie... **Les milliards qui disparaîtraient en 2025 le seront au détriment tant des personnels que de l'accompagnement global des usagers.**

Les 349 créations d'emplois ne concernent que les ouvertures d'établissements pénitentiaires prévues en 2025 et les recrutements à venir ne serviront qu'à combler les départs en retraites. Aucune mesure concernant le comblement des 3 000 postes vacants.

LES SERVICES JUDICIAIRES

Alors qu'en 2024 le budget des juridictions avait été sérieusement revu à la baisse (- 45% de dotation par endroit), **avec 270 millions en moins en 2025, l'impact pour les usagers risque d'être inquiétant** : y aura-t-il du papier et des enveloppes l'année prochaine ? Les bâtiments seront-ils entretenus ? Ces situations déjà été vécues il y a une dizaine d'années risquent de se reproduire à grande échelle...

Côté greffe, les projets de décret découlant du protocole de 2023 semblent à l'arrêt. Pour les DSGJ, nous attendons des nouvelles du nouveau DSJ.

LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Le budget « soutien » est divisé par 9 ! (-5,8 millions).

Déjà en plein été, la directrice de la PJJ nous avait annoncé un plan d'économie de 1,6 à 1,8 millions et le licenciement de centaines de contractuels².

1 <https://www.budget.gouv.fr/documentation/documents-budgetaires/exercice-2025/projet-de-loi-de-finances/budget-general-38>

2 https://www.cgtpjj.org/_files/ugd/f9727a_37051e15a2184187a5a2fbdcd4ced727.pdf

Aujourd'hui, ce budget 2025 ne vient pas répondre aux besoins de création de postes alors que :

- les objectifs de délais de prise en charge et des mise en œuvre des décisions des magistrats sont envisagés avec des délais raccourcis
- les objectifs de taux d'occupation des établissements frôlent les 100% !

Pour autant, les budgets de fonctionnement des CEF restent constants.

La CGT PJJ regrette toujours qu'aucun bilan ne permette à ce jour d'évaluer la pertinence de ce dispositif, si ce n'est répondre à une volonté politique du traitement majoritairement « sécuritaire » de la délinquance des mineurs au détriment de l'éducatif.

Malgré les difficultés reconnues en termes de « fragilité de ressources humaines » qui impactent directement la qualité de la prise en charge, le nouveau budget ne permettra pas d'enrayer les difficultés de recrutement liées au manque d'attractivité.

Depuis la mise en œuvre du Code de Justice Pénale des Mineurs, les professionnels sont à bout de souffle, acculés par un alourdissement de l'ensemble des tâches administratives au détriment de la qualité du travail éducatif avec les familles et les mineurs suivis. Alors que nous exigeons une révision des normes de prise en charge et une réelle réflexion sur les conditions de travail des agents de la PJJ, force est de constater que le budget 2025 confirme qu'il faudra faire toujours plus, mais toujours sans les moyens nécessaires!

L'ADMINISTRATION CENTRALE

A l'administration centrale, **un véritable plan d'austérité se dessine** :

- évaluation, contrôle, études et recherches : -1,4 millions ;
- gestion de l'administration centrale : la partie « dépenses d'investissement » est divisée par 13 avec - 25 millions ;
- l'informatique : - 100 millions avec notamment la partie « investissement » réduite à néant. Quant on connaît l'état de l'informatique du ministère et les divers projets en cours (Prisme, Portalis, etc.) il y a de quoi être inquiet. Les trames des logiciels seront-elles à jour ?

L'ENSEMBLE DES AGENTS DU MINISTERE

Face aux restrictions déjà connues **en 2024, par endroits, des dépenses ont été « sucrées » : formations, achat de fourniture, de mobiliers, etc.**

Le projet de mise en place d'une filière technique (porté par la CGT depuis de nombreuses années) est mis à l'arrêt.

Par ailleurs, alors qu'une nouvelle augmentation du SMIC est annoncée (7^e fois en 4 ans), la fonction publique a annoncé (par mail) une hausse de 6 centimes par mois³ pour les agents actuellement au SMIC... bien loin des attentes de la CGT qui porte :

- la revalorisation du SMIC à 2 000 € bruts,
- une augmentation immédiate de la valeur du point d'indice d'au moins 10 %,
- un mécanisme d'indexation de la valeur du point sur l'inflation,
- la refonte des grilles indiciaires,
- des mesures pour parvenir à l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes.

A Montreuil le 4 novembre 2024

³ <https://www.cgтетat.fr/vie-des-personnels/remunerations/salaires/article/remuneration-dans-la-fonction-publique-une-indemnité-différentielle-pour-solde#:~:text=Loin%20de%20permettre%20des%20conditions,Smic%20%C3%A0%202000%20%E2%82%AC%20bruts.>